

Contexte des opérations d'internement pendant la Première Guerre mondiale



Contextes historiques

Injustices historiques et réparation au Canada

Première Guerre mondiale

- Lorsque l'Empire britannique, avec la Russie et la France, a déclaré la guerre contre l'Allemagne, l'Empire austro-hongrois et l'Empire ottoman en 1914, le Canada était automatiquement en guerre.
- Le 22 août 1914, le gouvernement du Canada, dirigé par le premier ministre Robert Borden, a adopté la *Loi sur les mesures de guerre* pour donner certains pouvoirs au gouvernement pendant les périodes de guerre.
- Le Canada a combattu dans la Première Guerre mondiale de 1914 jusqu'à l'armistice du 11 novembre 1918 (jour du Souvenir) qui a mis fin au combat.
- La Première Guerre mondiale s'est finalement conclue avec la signature du traité de paix final en 1920; cela a officiellement mis fin aux opérations d'internement.

Étrangers ennemis

- Le gouvernement du Canada était très préoccupé par les centaines de milliers d'immigrants habitant au Canada qui étaient des citoyens des nations ennemies comme l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la Bulgarie et l'Empire ottoman.
- Le gouvernement du Canada a émis un décret pour l'inscription, et dans certains cas, l'emprisonnement d'étrangers de « nationalité ennemie ».
- Il y a eu environ 120 000 personnes au Canada qui ont été désignées des « étrangers ennemis » (citoyens d'un pays en guerre avec le territoire dans lequel il ou elle habite).
- Du 4 août 1914 au 24 février 1920, 80 000 individus ont été forcés à se présenter régulièrement aux agents de registre spéciaux ou aux forces locales ou à la police montée du Nord-Ouest. Ces individus incluaient des Ukrainiens, des Bulgares, des Croates, des Tchèques, des Allemands, des Hongrois, des

Italiens, des Juifs, plusieurs personnes de l'Empire ottoman, des Polonais, des Roumains, des Russes, des Serbes, des Slovaques et des Slovènes, parmi d'autres, desquels la plupart étaient Ukrainiens et la plupart étaient civils. On leur a émis des pièces d'identité qui devaient être sur leur personne en tout temps, et ceux qui ne le faisaient pas pouvaient faire face à des arrestations, à des amendes ou même à l'emprisonnement.

- On a aussi imposé des restrictions sur la liberté d'expression, d'association et de mouvement d'étrangers ennemis. On a dit aux municipalités de surveiller tous les Allemands et tous les Autrichiens habitant dans leur région et tous les étrangers ennemis n'avaient pas l'autorisation de quitter le pays.

Opérations d'internement pendant la Première Guerre mondiale

- Au total, 8 579 étrangers ennemis (y compris 81 femmes et 156 enfants) furent internés dans 24 camps d'internement à travers le Canada. Les camps d'internement ont détenu 5 954 Austro-Hongrois (on estime que ce sont surtout des Ukrainiens), 2 009 Allemands, 205 personnes de l'Empire ottoman et 99 Bulgares.
- Pendant les années de guerre, les organismes ukrainiens-canadiens ont écrit plusieurs lettres, pétitions et notes de service aux autorités fédérales et provinciales affirmant que les Canadiens d'origine ukrainienne étaient fidèles au Dominion du Canada et à l'Empire britannique et non pas à l'Autriche-Hongrie.
- Bien que plusieurs camps aient été fermés de 1916 à 1918, les camps à Vernon (Colombie-Britannique), Kapuskasing (Ontario) et Amherst (Nouvelle-Écosse) furent plutôt fermés en 1919 ou 1920, soit une année et demie après la fin de la guerre.

